



COMMUNE DE BOUIN COMPTE-RENDU SOMMAIRE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2014

Nombre de Conseillers

- en exercice : 19
- présents : 17
- votants : 19

L'an deux mille quatorze, le 17 DECEMBRE à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de BOUIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves GAGNEUX, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 DECEMBRE 2014.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. GAGNEUX Jean-Yves (Maire), Mmes ROBARD Marie-Jo (1^{ère} Adjointe), BOUNET Martine (2^{ème} Adjointe), MM. GUITTONNEAU Joël (3^{ème} Adjoint), BALDAU Patrice (4^{ème} Adjoint), BILLON Christian (5^{ème} Adjoint), Mmes MASSON Brigitte, ROBIN Sylviane, VINCENT Nadine, M. DEVINEAU Jean-Yves, Mme BARAUD Valérie, MM. ROUSSEAU Marcel, RAIMBAUD Frédéric, Mmes PILLET Sarah, QUAIREAU Josiane, MM. LHERIAU Jean-Louis, MARES Tristan.

ÉTAIENT REPRÉSENTES : Mme LONGEPEE Nathalie (Pouvoir à Mme Sarah PILLET), M. ROLLAND Yann (Pouvoir à Mme ROBARD).

Mme ROBARD Marie-Jo a été élue secrétaire.

Quorum : Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application des dispositions de l'article L2121-17 du CGCT.

ORDRE DU JOUR:

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2014.

AFFAIRES FINANCIERES :

2. TARIFS MUNICIPAUX – REVISION AU 1^{ER} JANVIER 2015
3. BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°2.
4. SERVICES DE SANTE DU GRAIN D'OR – DEMANDES DE SUBVENTIONS.

AFFAIRES GENERALES :

5. GESTION DE LA LAGUNE DE BOUIN - AVENANT A LA CONVENTION A PASSER AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VENDEE.
6. RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DELAI DE RACCORDEMENT A FIXER LORS D'UNE EXTENSION DE RESEAU.

PERSONNEL TERRITORIAL :

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION POSTE ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET.

CR DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE:

- 8. DPU.
- 9. DECISIONS.

10. INFORMATIONS DIVERSES

*.~*~*~*~*~*~*~*~*~*

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2014

Il est proposé au Conseil d'approuver le procès-verbal de la séance du 24 Novembre 2014.

Décision du Conseil :

Le Procès-verbal est adopté à la majorité (3 voix contre : Mme QUAIREAU, MM MARES et LHERIAU).

AFFAIRES FINANCIERES :

2. TARIFS MUNICIPAUX – REVISION AU 1^{ER} JANVIER 2015

La Commission des finances s'est réunie le lundi 08 décembre 2014 afin d'examiner l'ensemble des tarifs municipaux à appliquer au 1^{er} Janvier 2015.
Cf. le tableau des propositions.

Décision du Conseil :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VALIDE** les tarifs proposés qui seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2015.

TARIFS MUNICIPAUX	TARIFS 2014	VOTE DU CM TARIFS 2015 - Application au 01/01/2015	AUGMENTATION % (2014/2015)
DROITS DE PLACE			
Manèges - Par semaine	200.00 €	200.00 €	0.00
Cirques et Marionnettes - Par Journée	50.00 €	50.00 €	0.00
Marché du samedi -le ml	0.80 €	0.80 €	0.00
Marché - Forfait électricité	1.60 €	1.60 €	0.00
PUBLICATIONS			
Livre de Bouin "Bouin Isle au péril de la mer"	27.45 €	27.45 €	0.00

REPAS RESTAURANT SCOLAIRE- création 25/07/2012			
Tarif A - repas enfants « résidents sur la Commune » scolarisés dans les écoles de Bouin dont les familles sont domiciliées sur la Commune ou sont assujetties au paiement d'un impôt (TH, FB, FNB ou CFE)	3.00 €	3.00 €	0.00
Tarif B - repas enfants « non-résidents sur la Commune » scolarisés dans les écoles de Bouin dont les familles sont domiciliées hors commune.	4.00 €	4.00 €	0.00
Tarif C - Repas « Adultes »	4.50 €	4.50 €	0.00
ASSAINISSEMENT PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC) Création 01/07/2012			
PAC pour les constructions nouvelles par logement	1 200.00 €	1 250.00 €	4.17
PAC pour les constructions existantes par logement	1 200.00 €	1 250.00 €	4.17
EXPOSITIONS (peintures, photos, sculptures ...)			
Week end de 3 Jours - par niveau de salle - pour 1 exposant	60.00 €	60.00 €	0.00
Par Exposant - Pour 2 semaines - en Eté	30.00 €	30.00 €	0.00
FOURRIERE			
Animaux - capture	30.00 €	30.00 €	0.00
Animaux - Par nuit	40.00 €	40.00 €	0.00
Remorques - Par matériel	50.00 €	50.00 €	0.00
CIMETIERE			
Concession Terrain 2m ² - 15 ans	160.00 €	170.00 €	6.25
Concession Terrain 2m ² - 30 ans	280.00 €	300.00 €	7.14
Columbarium - 10 ans	350.00 €	350.00 €	0.00
Columbarium - 20 ans	650.00 €	700.00 €	7.69
Columbarium - 30 ans	950.00 €	1 050.00 €	10.53
Jardin du Souvenir- Dispersion des Cendres	60.00 €	60.00 €	0.00
Ouverture et Fermeture de Case (columbarium)	70.00 €	70.00 €	0.00
MATERIEL			
SONORISATION - SALLE DE L'ENCLOS			
Association Commune			
Prêt - Fournir attestation Assurance RC	Gratuit	Gratuit	
Particulier			
Prêt - Fournir attestation Assurance RC - obligatoire	70.00 €	70.00 €	0.00
Caution	500.00 €	500.00 €	0.00
MARCHE DE NOEL			
Le Stand de 2 m40 avec tables et chaises-	25.00 €	25.00 €	0.00

PHOTOCOPIES			
NOIR ET BLANC			
<i>Particuliers</i>			
Format A4 - Recto	0.15 €	0.15 €	0.00
Format A3 - Recto	0.30 €	0.30 €	0.00
Format A4 - Recto/Verso	0.30 €	0.30 €	0.00
Format A3 - Recto/Verso	0.60 €	0.60 €	0.00
<i>Associations Communales</i>			
Format A4 - Recto	0.05 €	0.05 €	0.00
Format A3 - Recto	0.10 €	0.10 €	0.00
Format A4 - Recto/Verso	0.10 €	0.10 €	0.00
Format A3 - Recto/Verso	0.20 €	0.20 €	0.00
COULEUR			
<i>Particuliers</i>			
Format A4 - Recto	0.25 €	0.25 €	0.00
Format A3 - Recto	0.40 €	0.40 €	0.00
Format A4 - Recto/Verso	0.40 €	0.40 €	0.00
Format A3 - Recto/Verso	0.60 €	0.60 €	0.00
<i>Associations Communales</i>			
Format A4 - Recto	0.20 €	0.20 €	0.00
Format A3 - Recto	0.30 €	0.30 €	0.00
Format A4 - Recto/Verso	0.30 €	0.30 €	0.00
Format A3 - Recto/Verso	0.40 €	0.40 €	0.00
REPRODUCTION DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS			
Application de l'arrêté interministériel du 1er Octobre 2001			
Format A4 - Noir et Blanc - la page	0.18 €	0.18 €	0.00
Cédérom	2.75 €	2.75 €	0.00
Frais d'envoi facturés à l'intéressé			
BIBLIOTHEQUE			
ABONNEMENT INDIVIDUEL ANNUEL			
Enfants jusqu'au Primaire inclus	1.00 €	1.00 €	0.00
Jeunes scolarisés au collège, Lycée et étudiant	7.00 €	7.00 €	0.00
Demandeurs d'emploi, Personnes au RSA	7.00 €	7.00 €	0.00
Vacanciers	7.00 €	7.00 €	0.00
Adultes	13.00 €	13.00 €	0.00
Carte magnétique perdue	1.00 €	1.00 €	0.00
Photocopie d'une page internet	0.25 €	0.25 €	0.00
Caution	15.24 €	20.00 €	31.23

BORNE DE SERVICE AU PORT DU BEC (création 14/02/2012)			
Nuitée de 18 heures à 9 heures du matin (accès libre en dehors de ces créneaux) - cet accès pourra être fermé lors, notamment, des alertes "Météo" et une évacuation pourra être décidée. Aucun remboursement ne pourra être demandé.	0.00 €	5.00 €	0.00
Electricité : pour 15 minutes de distribution	2.50 €	2.50 €	0.00
Eau : pour 3 minutes de distribution	2.50 €	2.50 €	0.00
Accès au container déchets (la nuitée, la distribution de l'électricité ou de l'eau autorisent l'ouverture du container par un code d'accès	Gratuit	Gratuit	
LOCATION DES SALLES			
SALLE DE L'EPOIDS - 40 Personnes			
Utilisateur Commune	70.00 €	70.00 €	0.00
Utilisateur Hors commune	90.00 €	90.00 €	0.00
Réunion organisations professionnelles (MAE, Ostréiculteurs, GGA)	20.00 €	20.00 €	0.00
Chèque de Caution - identique au tarif de location			
SALLE DU PAVILLON - RDC - 60 Personnes			
Utilisateur Commune	140.00 €	140.00 €	0.00
Utilisateur Hors commune	200.00 €	200.00 €	0.00
Association Commune (prise en compte de la gratuité sur l'année civile) Gratuité pour les Assemblées Générales et les conseils d'administration, réunions de bureau et de travail	1ère gratuite - 30,00 € les suivantes	1ère gratuite - 30,00 € les suivantes	0.00
Association Hors Commune ou Manifestations commerciales	200.00 €	200.00 €	0.00
Réunion organisations professionnelles (MAE, Ostréiculteurs, GGA)	20.00 €	20.00 €	0.00
Chèque de Caution - identique au tarif de location			
SALLE DE SPECTACLE - L'ENCLOS - 195 Personnes			
Utilisateur Commune	140.00 €	140.00 €	0.00
Association Commune	Gratuit avec bar	Gratuit	
Particulier, association Hors Commune	200.00 €	200.00 €	0.00
Réunion information	70.00 €	70.00 €	0.00
Chèque de Caution - identique au tarif de location			
SALLE DE RECEPTION - L'ENCLOS - 200 Personnes			
Utilisateur Commune	250.00 €	250.00 €	0.00
Utilisateur Commune pour un vin d'honneur	100.00 €	100.00 €	
Utilisateur Hors commune	400.00 €	400.00 €	0.00

Association Commune (prise en compte de la gratuité sur l'année civile) Gratuité pour les Assemblées Générales et les conseils d'administration	1ère gratuite - 30,00 € les suivantes	1ère gratuite - 30,00 € les suivantes	0.00
Association Hors Commune ou Manifestations commerciales	400.00 €	400.00 €	0.00
Réunion organisations professionnelles (MAE, Ostréiculteurs, GGA)	50.00 €	50.00 €	
Chèque de Caution - identique au tarif de location			
SALLES DU PAVILLON ET DE L'ENCLOS			
Location complémentaire pour la prise des clés la veille avant 17 heures -Restitution des clés avant 9 heures le lendemain	50.00 €	50.00 €	0.00
AUTRES			
Chèque caution pour les associations	100.00 €	100.00 €	0.00
Forfait location flûtes et verres à pied	25.00 €	25.00 €	0.00
Tarif location des salles par le Personnel -pour leur mariage ou celui de leurs enfants	application du 1/2 tarif "Commune" selon la réservation de la salle	application du 1/2 tarif "Commune" selon la réservation de la salle	
Location salle pour 2 jours consécutifs (sans nettoyage entre les 2 jours)	Application d'un rabais de 20 % sur le prix de la location des 2 jours	Application d'un rabais de 20 % sur le prix de la location des 2 jours	
Versement des arrhes à la réservation des salles (non restituables en cas d'annulation de la réservation) - du montant de la location - tarif applicable au jour de l'utilisation de la salle [pas de versement d'arrhes pour les associations de la Commune]	25.00%	25.00%	

3. BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°2.

Des frais d'études versés à l'Agence SPL concernant le projet de construction des Services de Santé du Grain d'Or ont été enregistrés en 2013 pour un montant de 822.25 €. Ces frais qui sont donc suivis de réalisation doivent être imputés au compte 2313 en 2014. Pour ce faire une décision modificative doit être prise.

Le Conseil est invité à procéder aux inscriptions budgétaires.

Décision du Conseil

Le Conseil adopte, à l'unanimité, (3 abstentions : Mme QUAIREAU, MM MARES et LHERIAU), la décision modificative N°2 présentée ci-dessus.

4. SERVICES DE SANTE DU GRAIN D'OR – DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Un diagnostic territorial de santé a été réalisé à l'échelle de la Communauté de Communes « Pays du Gois » regroupant les quatre communes (Beauvoir sur Mer – Bouin – Saint Gervais et Saint Urbain).

Cette étude a été confiée au Cabinet « ICONE MEDIATION SANTE » dont les objectifs étaient les suivants :

- Améliorer la connaissance de la situation sanitaire et sociale du territoire.
- Analyser les besoins de la population et des professionnels du territoire.
- Recenser les atouts et les freins existants sur le territoire.
- Identifier les enjeux et actions à mettre en place pour le maintien de l'accès aux soins et à la prévention.

Cette étude avait également pour but de mobiliser les différents acteurs de santé et les partenaires.

Le Conseil Communautaire a validé, dans un premier temps, l'état des lieux en prenant en compte les éléments quantitatifs (analyse documentaire) et qualitatifs (entretiens auprès des professionnels de santé, élus et acteurs de santé du territoire).

Dans une seconde phase, l'élaboration d'une stratégie territoriale de santé a été mise en place par une méthodologie et la constitution d'un groupe de travail.

Ce diagnostic a mis en évidence la nécessité de coordonner et d'articuler au mieux les professionnels de santé et les élus de la Communauté de Communes pour assurer les meilleures conditions de l'accès aux soins de la population au regard des besoins et ressources identifiés.

Ces réflexions ont abouti entre autre, à la nécessité pour les professionnels de construire maintenant un projet de santé commun pour faciliter la mise en œuvre d'actions retenues dans le Plan d'actions.

Pour ce faire, le Conseil Communautaire a confié au Cabinet « ICONE MEDIATION SANTE » une mission complémentaire en vue de l'accompagnement méthodologique à l'écriture de ce projet de santé.

Ces différentes démarches permettraient probablement d'atteindre certains critères.

Dans ce cas, la Commune pourrait déposer des dossiers de demandes de subventions auprès des instances suivantes afin d'obtenir des financements pour la construction des « Services de Santé du Grain d'Or » :

- ETAT : au titre de la DETR 2015
- REGION : soit au titre du NCR ou de la ligne sectorielle.
- DEPARTEMENT.

Décision du Conseil :

À l'unanimité (3 Abstentions : Mme QUAIREAU, MM MARES et LHERIAU), le Conseil autorise le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions.

AFFAIRES GENERALES :

5. GESTION DE LA LAGUNE DE BOUIN - AVENANT A LA CONVENTION A PASSER AVEC LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA VENDEE.

Une convention a été passée avec la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N°DCM-2013-01-003 en date du 15 Janvier 2013 afin de mettre à disposition de la Fédération la lagune de BOUIN.

Cette convention portant sur la gestion et la mise en valeur du patrimoine naturel de la lagune de Bouin a été conclue pour une durée de 5 ans à compter du 16 Février 2013 jusqu'au 15 Février 2018.

La Fédération sollicite une prorogation de deux années supplémentaires de la convention de gestion (jusqu'en 2020).

En effet, en raison des conditions climatiques observées lors des hivers 2012-2013 et 2013-2014 (pluies hivernales couplées à des vents forts et répétitifs de secteurs Sud-Ouest à Nord-ouest) ont largement dégradé la qualité d'accueil du site de la Lagune de Bouin.

Les sédiments se sont accumulés sur la partie nord des étangs du site, le fossé latéral s'est progressivement comblé, et le réseau d'îlots, indispensables à la nidification d'espèces patrimoniales, ne sont plus fonctionnels et amenés à disparaître.

En tant que gestionnaire du site, la FDC85 se doit d'intervenir. Cette intervention ne peut se faire sans le passage d'un engin mécanisé. De ce fait, un devis a été réalisé et le coût de cette opération a été estimé à 22 000 €.

Pour financer ces travaux, un contrat Natura 2000 pourrait être souscrit. Or, les conditions d'attributions des aides Natura 2000 imposent une durée de 5 ans pour le contrat.

Afin de mener les travaux rapidement (dès 2015) et garantir des conditions favorables à l'accueil des oiseaux d'eau, la FDC85 sollicite la commune de Bouin afin d'obtenir une prolongation de deux ans (jusqu'en 2020) de la convention de gestion et de passer un avenant.

Décision du Conseil :

Le Conseil accepte, à l'unanimité, de passer un avenant afin de proroger la convention de deux années jusqu'en 2020.

6. RESEAU ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DELAI DE RACCORDEMENT A FIXER LORS D'UNE EXTENSION DE RESEAU.

La Commune doit engager des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif Route des Corbéés courant janvier 2015.

Les constructions existantes sont équipées d'un assainissement autonome qui aurait dû être mis aux normes.

En vertu de l'article L1331-1 du code de la santé publique ; le raccordement des logements au réseau public est obligatoire **dans un délai maximum** de deux ans après la mise en service de réseau eaux usées.

Pour éviter tous risques de pollution de ces constructions existantes qui ne sont pas toutes aux normes, il conviendrait de fixer un délai de raccordement des constructions plus restreint (un an maximum).

Ces dispositions auraient une portée générale dès lors que la Commune réalisera une extension du réseau d'assainissement collectif.

Décision du Conseil :

Le Conseil adopte, à l'unanimité, la proposition présentée et fixe le délai de raccordement au réseau d'assainissement collectif sous 1 an.

PERSONNEL TERRITORIAL :

7. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION POSTE ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS NON COMPLET.

Un agent affecté à la bibliothèque municipale pourrait bénéficier au 1^{er} mai 2015 d'un avancement de grade ; pour ce faire, il conviendrait de modifier le tableau des effectifs :

- Création d'un poste permanent à temps non complet à raison de 17h50/hebdomadaire à compter du 1^{er} mai 2015 au grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe.
- Suppression du poste (créé par délibération du Conseil Municipal en date du 24-03-2009) permanent à temps non complet à raison de 17h50/hebdomadaire à compter du 1^{er} mai 2015 au grade d'adjoint territorial du patrimoine de 1^{ère} classe.

Décision du Conseil :

Le Conseil décide, à l'unanimité, de créer un poste d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe au 1^{er} mai 2015 et de supprimer le poste d'adjoint territorial du patrimoine de 1^{ère} classe.

CR DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE:

8. DPU

9. DECISIONS

Depuis le dernier Conseil Municipal, il n'a été reçu en mairie aucune DIA (déclaration d'intention d'aliéner) et aucune décision du Maire n'a été prise.

10. INFORMATIONS DIVERSES

10-1 TRAVAUX REHABILITATION RESEAU ASSAINISSEMENT PAR LA COMMUNE DE BEAUVOIR SUR MER

Demande interdiction aux PL pendant les travaux d'assainissement de la Commune de BEAUVOIR début Février sur la Rue du Port. Une signalisation sera mise en place pour diriger les poids lourds.

10-2 ESNOV

Prévision intervention des Chantiers d'Insertion « ESNOV » pendant 5 jours dans la période du 23/02/2015 au 06/03/2015.

Travaux de taille : haies aux services techniques et au complexe sportif et si heures restantes : désherbage de rues.

10-3 TRAVAUX AMENAGEMENT DE LA RUE DU PAS MARTEAU

Les travaux de voirie et de pose de pavés sont terminés, la réalisation de l'enrobé beige reste à faire lorsque les conditions météo le permettront.

Le Kinésithérapeute a demandé à l'entreprise qui est présente sur le chantier, de faire ses enrobés de sa cour. Ces travaux sont à sa charge.

10-4 SERVICES DE SANTE DU GRAIN D'OR

Le Permis de construire a été accordé et un huissier a constaté l'affichage et passera régulièrement.

Les offres ont été remises par les entreprises et l'analyse est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 Heures 30.

Le Maire,
Jean-Yves GAGNEUX
#signature#